

## CHAMPIONNAT TERRITORIAL DE NATATION ELITE Mercredi 22 JANVIER 2020 à SAINT BRIEUC



Ces informations peuvent toujours évoluer. Avant chaque compétition régionale, il est donc important de [CONSULTER REGULIEREMENT le SITE INTERNET de l'UGSEL BRETAGNE](#) pour s'informer en temps réel.

<b>LIEU :</b>	Piscine Aquabaie – SAINT BRIEUC
<b>RESPONSABLE DE L'ORGANISATION :</b>	Sandrine QUERE – 06 64 22 39 04 Collège Saint Yves - TREGUIER
<b>RESPONSABLE DES INSTALLATIONS :</b>	<b>Idem</b>
<b>OUVERTURE DE LA PISCINE :</b>	<b>12 h 00</b>
<b>OUVERTURE DU BASSIN et</b>	<b>12 h 05</b>
<b>MISE EN PLACE DU JURY :</b>	<b>12 h 15</b>
<b>DEBUT DE COMPETITION :</b>	<b>12 h 30 AU PLUS TARD</b>
<b>FIN IMPERATIVE DE COMPETITION :</b>	<b>17 h 30</b>

Pour participer à la compétition dans les meilleures conditions, **IL EST IMPORTANT DE LIRE ATTENTIVEMENT L'ORGANISATION GENERALE de l'Ugsel Bretagne** disponible sur le site internet.

Situation : Rue Pierre de Coubertin – 22000 SAINT BRIEUC  
La piscine se trouve à côté de l'espace Brézillet et en face de la salle Stéréden.

Accès : Voir plan.

Jury : = Chaque établissement participant doit prévoir un ou des Juges suivant la règle suivante :



0 à 10 nageurs : 1 adulte + des juges élèves  
De 11 à 20 nageurs : 2 adultes + des juges élèves  
De 21 et plus : 3 adultes + des juges élèves



= Pour que la compétition puisse fonctionner, le jury doit être composé d'une trentaine de personnes au moins :



- ✚ 1 coordinateur (organisateur) pour assurer le lien entre l'Ugsel et la piscine
- ✚ **15 chronomètres, dont 5 à 10 juges élèves (3 chronos par ligne)**
- ✚ 1 juge arbitre
- ✚ 3 starters
- ✚ 2 juges virage + arrivée
- ✚ 2 juges de nage
- ✚ 3 personnes à la chambre d'appel
- ✚ 2 navettes
- ✚ 2 personnes au protocole (gestion des médailles)

Total : 33 personnes

Jeunes Officiels : Penser à former des jeunes officiels car il serait bon d'en avoir 1 par couloir.  
Chaque JO doit avoir son chronomètre.

Qualifications : Les minima sont en ligne sur le site de l'Ugsel Bretagne.

Rappel de règlement : Chaque nageuse ou nageur est autorisé à nager  
**4 épreuves dont 3 épreuves individuelles maximum.**

**Epreuves :** **IMPORTANT :** le 200 m NL est supprimé pour toutes les catégories.  
Le 100 m papillon ne concerne que les CJG.  
Création de 2 relais mixtes pour les CJF et CJG. **Les relais mixtes sont composés de 2 filles et 2 garçons.**  
**Les nageurs participant aux relais mixtes ne peuvent pas participer aux relais filles ou garçons.**

**Relais :** Les relais doivent être nominatifs **dès le niveau départemental.**  
**Il est IMPERATIF de DECLARER AU MOINS 4 RELAYEURS(SES).**

**MODIFICATION de COMPOSITION DES RELAIS :**

Les modifications de composition des relais doivent être effectuées sur Usport.  
La délai limite est fixé à la veille de la compétition 13h30 soit le mardi 21 janvier 2020, moment où le secrétariat territorial télécharge les qualifications sur Ucompétition.  
Passé ce délai, il faudra se servir de l'imprimé mis à disposition sur le site internet de l'Ugsel Bretagne en cliquant sur le bouton « imprimés ».

**SURCLASSEMENT AU SEIN D'UN RELAIS :**

Pour les relais, l'intégration d'un(e) nageur(se) et un(e) seul(e) de la 2<sup>ème</sup> année dans un relais de la catégorie immédiatement supérieure est possible sans toutefois qu'un(e) nageur(se) puisse participer à la fois au relais de sa catégorie et à celui de la catégorie supérieure. Du fait du regroupement des catégories cadets et juniors (filles et gars), il ne sera pas autorisé de surclasser un(e) nageur(se) de la catégorie minime sauf s'il ou elle est scolarisé(e) en lycée.

<b>Ordre des nages :</b>	Open 400 m	Toutes catégories
	Open 50 m	Toutes catégories
	4 Nages 200 m	Toutes catégories
	Papillon 50 m	Benjamins / Minimés filles et gars
		Cadettes / Juniors filles
	Papillon 100 m	Cadets / Juniors gars
	Dos 100 m	Toutes catégories
	Relais 4 Nages 4 x 50 m	Toutes catégories
	Relais 4 Nages 4 x 50m Mixte	Cadettes / Juniors filles et Cadets / Juniors gars
	Brasse 100 m	Toutes catégories
	Nage Libre 100 m	Toutes catégories
	Relais Nage Libre 4 x 50 m	Toutes catégories
	Relais Nage Libre 4 x 50 m mixte	Cadettes / Juniors filles et Cadets / Juniors gars

**Fiches de nages :** Les fiches de nages sont informatisées et préparées par l'Ugsel Bretagne.  
Merci de prévenir à l'avance si vous avez des absences prévues d'élèves (jusqu'au jour J) avec leurs nages, établissement et catégorie soit au 06 64 22 39 04, soit [sandrine.quere@ac-rennes.fr](mailto:sandrine.quere@ac-rennes.fr). Nous essayerons de les retirer à l'avance le plus possible.

**Chambre d'appel :** Chaque nageur doit se présenter à la chambre d'appel de son épreuve pour se faire pointer.  
**Bien écouter les annonces faites en cours de compétition.**



- 1. Pour optimiser le déroulement de la compétition, la CSR natation juge nécessaire d'appliquer une stratégie de remplissage des séries pouvant impliquer la présence de plusieurs catégories en même temps dans une même nage.**
- 2. Les élèves sortiront de l'eau par les échelles APRES le départ de la course suivante.**

**Récompenses** : Les 3 premiers nageurs de chaque nage sont récompensés, sauf si le nombre de participants est inférieur à 5. Dans ce cas, seuls les 2 premiers nageurs recevront une médaille sauf si le temps réalisé est un minima national.

**DISCIPLINE - PROPLETE** :

**PAR RESPECT du PERSONNEL et des INSTALLATIONS mis à disposition de l'Ugssel, TOUS LES ADULTES RESPONSABLES D'ELEVES doivent veiller au comportement correct des jeunes présents et au maintien de la PROPLETE DES LIEUX.**

**DEMANDE DE QUALIFICATION EXCEPTIONNELLE au CHAMPIONNAT NATIONAL :**

#### **ARTICLE 18 : LES QUALIFICATIONS EXCEPTIONNELLES**

##### **Article 18.1 : Disciplines à classement**

Les qualifications exceptionnelles sont décidées au sein du territoire et elles sont intégrées dans leurs quotas.

##### **Article 18.2 : Disciplines à performance**

Il peut y avoir qualification exceptionnelle si l'élève a participé à au moins un championnat qualificatif pour le championnat national de l'année en cours.

En cas d'impossibilité de participation à au moins un championnat qualificatif pour le championnat national de l'année en cours ou en cas d'impossibilité de respecter une condition de qualification pour les championnats nationaux prévue dans les règlements spécifiques, pour des raisons médicales, d'absence liée à un voyage scolaire ou à un examen ou cas de force majeure, et seulement pour ces cas, une demande de qualification exceptionnelle peut être demandée sur présentation des justificatifs et après analyse circonstanciée du cas d'espèce.

La demande de qualification exceptionnelle doit être déposée, par l'encadrant licencié UGSEL, au territoire à la date limite, fixée par les services nationaux, d'organisation des championnats territoriaux.

La demande de qualification exceptionnelle doit être proposée par le territoire aux services nationaux, au plus tard la veille de la commission de qualification.

En cas d'annulation du championnat territorial pour cas de force majeure, une demande globale de qualification exceptionnelle pourra être effectuée par le territoire.

**TOUTE DEMANDE DE QE INCOMPLETE ou DEPOSEE APRES LE CHAMPIONNAT TERRITORIAL NE SERA PAS RECEVABLE.**

**La raison de l'absence doit être mentionnée et justifiée par un document officiel accompagnant la demande de QE (voir encart spécifique pour plus d'info). Ne pas oublier de noter les temps effectués lors des championnats départementaux Ugssel.**

<b>Date limite des championnats territoriaux :</b>	<b>Mercredi 5 février 2020</b>
<b>Commission de qualification :</b>	<b>Vendredi 7 février 2020</b>
<b>DATES :</b>	<b>20-21 MARS 2020</b>
<b>LIEU :</b>	<b>PARIS (75)</b>

## QUALIFICATIONS :

La commission nationale de qualification se réunit pour déterminer les minima définitifs. Les minima directs et susceptibles de qualifications sont disponibles sur le site de l'Ugsel nationale mais également sur le site de l'Ugsel Bretagne via le bouton « qualifications ». Les minima définitifs seront diffusés sur le site internet de l'Ugsel nationale à l'issue de la commission de qualification.

## PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT NATIONAL :

Il appartient à chaque établissement ayant un ou plusieurs qualifiés au championnat national de se connecter sur le site internet de l'Ugsel nationale pour télécharger les informations mises à disposition et connaître les consignes et délais à respecter.

## DEPLACEMENT AU CHAMPIONNAT NATIONAL :

L'Ugsel Bretagne n'organise pas de déplacement à ce championnat national. Se rapprocher de son Ugsel départementale ou d'autres établissements participants.

**Ces informations peuvent toujours évoluer. Avant chaque compétition régionale, il est donc important de CONSULTER REGULIEREMENT le SITE INTERNET de l'UGSEL BRETAGNE pour s'informer en temps réel.**

*ugselbretagnenatationeliteugselbretagnenatationeliteugselbretagnenatationelite*

**Secrétariat UGSEL Bretagne** : 10-21 rue des Capucins – BP 30541 – 22205 GUINGAMP Cedex  
Tél : 02.96.21.06.30  
Courriel : [ugsel-bretagne@ugsel-bretagne.org](mailto:ugsel-bretagne@ugsel-bretagne.org) – Site : <http://www.ugsel-bretagne.org>  
**Ugsel nationale – Site** : <http://www.ugsel.org>